



Investir dans les populations rurales

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)**

PRET FIDA N° 2000004133

DON FIDA N° 2000004134

DON FIDA N° 2000004907

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°
DNCMP/2.46/F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE DES
ALIMENTS DES BOVINS ET DES PORCINS DESTINES AUX
CENTRES NAISSEURS**

**Financement : DON FIDA n°2000004134 (80%)
PRET FIDA n°2000004133 (20%)**

**Référence : PTBA 2025-2026 / PPM 2025-2026 : 2A01201 &
2A020301**

Date de publication : 02/10/2025

Date d'ouverture des offres : 17/11/2025

SEPTEMBRE 2025

Remarques liminaires

Établi par le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural, « PRODER », le présent document prend appui sur la première version du document type consacré à l'achat de biens et services connexes faisant l'objet d'un processus d'appel d'offres au niveau international (appel d'offres international ou appel d'offres international restreint). Disponible à l'adresse <http://www.ifad.org/fr/project-procurement>, ce document type publié par le FIDA doit être utilisé pour des projets financés par le Fonds et est conforme aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets, au Guide pratique de passation des marchés du FIDA et à la version 2020 des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC).

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.



Avis d'appel d'offres ouvert international de fourniture des aliments de bovins et des porcins destinés aux centres naisseurs, DAOI N° DNCMP/246/F/2025-2026

- **Date de publication** : 02/.../10/2025
- **Date d'ouverture des offres** : 17/.../11/2025

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour la **fourniture des aliments des Bovins pur-sang et Porcins reproducteurs pur-sang**. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.
2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 89,40 millions USD et comprend : (i) un financement FIDA de 53,654 millions USD (60%), dont 80% en don (Don n°2000004134) et 20% en prêt (Prêt n°2000004133) ; (ii) un financement additionnel du FIDA (don n°2000004907) de USD 25 millions (28%), qui a été approuvé en décembre 2023 ; (iii) la contribution du Gouvernement pour USD 7,065 millions (7,9%), sous forme de taxes et droits de douanes et certains coûts de gestion de PRODER ; (vi) une contribution des bénéficiaires à hauteur de USD 3,679 million.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
 - **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
 - **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.
3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés paru dans le Renouveau le 05/8/2025, site des marchés publics du Burundi le 05/8/2025, site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 05/8/2024 et le 30/7/2025 sur le site de Burundi Jobs.
 4. Le *PRODER (acheteur)* invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour la **fourniture des aliments des Bovins et Porcins , destinés aux centres naisseurs**. On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendriers de livraison qui figure dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

Avenue du large n°30 sise Avenue du Large n° 30 ; Zone KININDO ; Commune MUHA ; Mairie de Bujumbura/Burundi ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél : +257 22 21 12 00

10. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions situées au 1^{er} étage de l'Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, le 17/11/2025 à 10 heures 30 minutes, heures locales (GMT+2).
11. Les soumissions hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes sur demande écrite et aux frais du soumissionnaire.
12. Toutes les offres devront être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **huit millions francs burundais (BIF 8 000 000) ou deux mille sept cent cinquante (USD 2 750) dollars américains pour le lot 1 et de cinq millions francs burundais (BIF 5 000 000) ou de mille six cent cinquante (USD 1 650) dollars américains pour le lot 2.**
13. La monnaie de soumission est le dollar américain (US\$), le francs burundais (BIF) ou l'Euros (€).
14. Le délai de livraison est de cent vingt jours (120) jours calendriers.

Veillez noter que les offres électroniques **ne sont pas acceptées**, comme indiqué dans la clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Côme NTIRANYIBAGIRA

Coordonnateur du PRODER

